

ATHENEE FERNAND BLUM
Avenue Renan, 12
Avenue de Roodebeek, 59
1030 Bruxelles
02 243 17 80 et 02 740 00 80
www.afblum.be

Rentrée 2011 – 2012.

INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE.

PERMANENCES D'INSCRIPTION

Du lundi 14 mars 2011 inclus au vendredi 1^{er} avril 2011 inclus. SUR RENDEZ-VOUS !

	RENAN	ROODEBEEK
Lundi	De 8h30 à 12h.	De 14h à 16h.
Mardi	De 14h à 16h.	De 8h30 à 12h.
Mercredi	De 8h30 à 10h.	De 10h30 à 12h30.
Jeudi	De 14h à 16h.	De 8h30 à 12h.
Vendredi	De 8h30 à 12h.	De 14h à 16h.

Comment faut-il procéder ?

Les parents (ou le mandataire avec procuration) se présentent, de préférence sur rendez-vous, **dans l'implantation correspondant au 1^{er} choix** (Renan ou Roodebeek).

L'ordre chronologique des dépôts des formulaires d'inscription n'a pas d'importance.

Il est donc inutile de dormir devant l'Athénée ou de se bousculer dans les files !

Documents à présenter :

- le formulaire unique d'inscription, complété,
- la carte d'identité du (des) parent (s),
- une photocopie de la carte d'identité de l'enfant à inscrire,

(suite au verso)

Qui est prioritaire ?

- Les 20 premiers élèves ISEF, par implantation, dans l'ordre du classement,
- L'élève dont un frère ou une sœur fréquente déjà l'établissement d'enseignement secondaire (dans l'ordre du classement);
- L'enfant du juge ou à besoins spécifiques pour lequel une intégration permanente est envisagée à l'Athénée dans l'ordre du classement;
- L'élève dont au moins un des parents exerce sa fonction à l'Athénée;
- L'élève qui fréquente, depuis le 30.09.2007 au moins, l'école 13 (Roodebeek) ou l'école 17 (Renan), dans l'ordre du classement.

ATTENTION ! La qualité d'élève prioritaire ne garantit pas nécessairement une place dans une implantation. Il pourrait y avoir plus de prioritaires que de places.

Calendrier des inscriptions 2011 : Athénée Fernand Blum

Le 31 janvier au plus tard.	L'Athénée Fernand Blum a déclaré ses nombres de places disponibles en 1 ^{ère} secondaire pour la rentrée 2011. Implantation Renan: 96 élèves (4 classes). Implantation Roodebeek: 96 élèves (4 classes)
Le 18 février au plus tard :	L'école fondamentale ou primaire transmet le formulaire unique d'inscription aux parents de l'élève de 6 ^{ème} année.
Avant le 14 mars de préférence mais obligatoirement avant le 30 juin.	Les parents rencontrent la Direction de l'Athénée Fernand Blum. Toute procédure d'inscription est obligatoirement assortie, d'un entretien avec le Chef d'établissement M. Patrick Tisaun (ou avec son délégué, M. Philippe Martin, Proviseur). Lors de cette entrevue, les parents reçoivent toutes les informations nécessaires à l'inscription: projets pédagogique et éducatif, règlements d'ordre intérieur et des études, etc.). Il sera demandé aux parents de signer et d'approuver ces documents. Important : cet entretien doit avoir lieu pour que l'inscription soit validée.
Du 14 mars au 1^{er} avril inclus:	Enregistrement des inscriptions en 1 ^{ère} année (Cf. horaire des permanences). Les parents (ou le mandataire avec procuration) se présentent, de préférence <u>sur rendez-vous</u> , dans l'implantation correspondant au 1^{er} choix (Renan ou Roodebeek). L'ordre chronologique des dépôts des formulaires d'inscription n'a pas d'importance. Il est donc inutile de dormir devant l'Athénée ou de se bousculer dans les files ! Documents à présenter : voir plus haut.
Du 4 avril au 8 mai inclus	Aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée

<p>Du 4 au 8 avril inclus :</p>	<p>L'Athénée attribue, en recourant au classement si nécessaire et par implantation, les places en 1^{ère} année.</p> <p>Le classement sera nécessaire si le nombre des demandes d'inscription excède le nombre de places disponibles.</p> <p>Dans ce cas, il reviendra à l'Athénée d'attribuer <u>par implantation</u>, selon que celle-ci soit complète ou non, 80% ou 102 % des places disponibles.</p> <p>L'Athénée communique à la CIRI (Commission Inter réseaux des Inscriptions) les dossiers des élèves en surnombre (la liste d'attente donc ...).</p> <p><u>Le classement.</u></p> <p>Le classement des demandes d'inscription s'effectuera à l'aide d'un logiciel conçu par l'Administration et mis à disposition des établissements scolaires. Le classement s'effectue sur base d'un coefficient calculé, notamment, à partir des critères suivants: distance domicile – école primaire, distance domicile – implantation de l'Athénée Fernand Blum, distance école primaire – implantation de l'Athénée Fernand Blum.</p> <p><u>Attribution des places.</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 20% places pour des élèves « ISEF » (<i>dans l'ordre du classement</i>). 2. Les élèves prioritaires, dans l'ordre. <ul style="list-style-type: none"> - L'élève dont un frère ou une sœur fréquente déjà l'établissement d'enseignement secondaire (<i>dans l'ordre du classement</i>); - L'enfant du juge ou à besoins spécifiques pour lequel une intégration permanente est envisagée à l'Athénée (<i>dans l'ordre du classement</i>); - L'élève dont au moins un des parents exerce sa fonction à l'Athénée; - L'élève qui fréquente, depuis le 30.09.2007 au moins, l'école 13 ou l'école 17 (<i>dans l'ordre du classement</i>). 3. Attribution des places restantes aux non – prioritaires (<i>dans l'ordre du classement</i>).
<p>A partir du 9 mai :</p>	<p>L'ordre chronologique des demandes est à nouveau d'application. Premier arrivé, premier servi ! Mais restera-t-il de la place ?</p>
<p>Le 4 juin au plus tard</p>	<p>L'école informe les parents des élèves en ordre utile (ceux qui sont acceptés).</p> <p>La CIRI informe les parents de la liste d'attente de leur classement dans toutes les écoles/ implantations choisies sur le formulaire d'inscription.</p>
<p>Au plus tard le 4 juillet 2011</p>	<p>Dans tous les cas, l'inscription préalable d'un élève en première année doit toujours être confirmée, au plus tard le 4 juillet 2010, par la remise du Certificat d'Etudes de Base (CEB) obtenu à l'issue de l'enseignement primaire.</p> <p>En cas de non remise du CEB dans le délai prescrit, le désistement sera communiqué auprès de la CIRI et l'inscription annulée.</p>
<p>Jusqu'au 31 août :</p>	<p>Les listes d'attente sont maintenues. La CIRI gère, en collaboration avec les établissements concernés, les listes d'attente qu'elle a établies.</p>

✓